



LA LETTRE DE SEG

Le président, l'ensemble du conseil d'administration et les permanents de SEG vous souhaitent une excellente année 2018.

Nous souhaitons que cette année soit pleine de projets pour l'emploi et le dynamisme local.

Notre priorité : la satisfaction de nos clients et le bien être de nos salariés.

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE :

- **43 072h** ont été réalisées par SEG en 2017 soit 26.8 Equivalent Temps Plein
- **183 personnes** ont été positionnées en mission sur nos 4 territoires d'intervention.
- **1 réponse collective** faite à une clause sociale pour des interventions ponctuelles auprès des lycées du Montargois.
- **68% de taux de sorties positives** (emplois, formation, création entreprise etc.) pour les salariés qui ont quitté l'association en 2017.
- **1 formation** « Taille de haie/arbustes » dispensée auprès de 6 salariés.

SEG est certifié CEDRE-ISO 9001-2015 mais qu'est ce que cela veut dire ?!

La qualité est simplement la présence de procédures et d'outils qui garantissent la prise en charge de chaque client ou salarié de la même façon sur l'ensemble de nos antennes.

Nous recherchons la satisfaction de nos clients et nous sommes en amélioration continue : chaque écart est analysé pour qu'il ne puisse pas se renouveler.

Chaque année nous avons des audits internes et externes pour vérifier le respect de nos engagements.

Notre difficulté de l'année 2017 :

LE MANQUE DE PERSONNEL.

Cette année SEG a rencontré de grosses difficultés pour recruter du personnel faute de candidatures compatibles avec nos missions de travail.

Nous avons mis en place des annonces via différents support (pôle-emploi, le bon coin etc.), participé à des forums de recrutement, contacté nos partenaires socio-professionnels mais le résultat n'a pas été celui attendu.

Nous avons été contraints de refuser certaines missions et parfois nous n'avons pu pourvoir au départ de certains salariés.



Quelques changements pour 2018 :

Contrats : La forme de nos contrats a changé pour encore plus de facilité. A présent, vous signez un contrat de mise à disposition avec SEG valable pour l'année en cours. Seuls les relevés d'heures vous seront adressés en fonction des interventions de nos salariés.

Nos chargés de mission sont là pour vous renseigner et n'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos questions ou remarques.

Tarifs : Nos tarifs ont suivi l'augmentation du SMIC de 1.20%. Vous trouverez le nouveau tarif sur vos relevés d'heures.